

GENDARMERIE INFO

Avez vous pensé à sécuriser votre habitation principale ou secondaire ?

Signalez votre absence à la gendarmerie locale

Savez vous qu'avant de partir, vous pouvez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

La gendarmerie a mis en place un formulaire de demande individuelle vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence* où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

Neogend

La gendarmerie développe de nouvelles technologies. « Absences tranquilles » est l'application qui facilite le suivi des usagers enregistrés. Ainsi les patrouilles visualisent en temps réel sur une carte informatisée, les résidences qui se sont signalées et disposent d'un code couleur mettant en lumière celles qui n'ont pas fait l'objet d'une surveillance récente. Elle permet également de disposer des informations concernant les personnes inscrites : coordonnées et consignes particulières (alarme, digicode, etc.)

Quelques incontournables avant de partir :



- N'indiquez pas vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux.

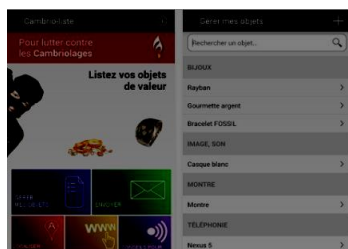
- Evitez les signes révélant votre absence (*courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique,...*) Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

- Fermez correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous.. **Ne pas cacher ses clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ! Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.**

- Ne laissez pas d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (*échelle, tournevis, outillage divers etc.*).

- Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

N'hésitez pas à utiliser l'application **cambrio-liste**, disponible gratuitement, pour réaliser le catalogue de vos biens de valeur sur votre smartphone.



* Contact avec votre gendarmerie locale :

Communauté de brigades d'UZERCHE, rue des médaillés militaires 19140 UZERCHE.
05.55.73.10.09 – cob.uzerche@gendarmerie.interieur.gouv.fr